



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES PLANS D' ACTIONS GRATUITES

Le Directoire a jugé opportun d'apporter les précisions ci-après relatives au projet de résolution n° 25 portant sur l'autorisation donnée au Directoire d'attribuer gratuitement des actions de performance de la Société aux salariés et mandataires sociaux du Groupe qui sera soumis au vote des actionnaires de Publicis Groupe SA lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2016.

Ces précisions complètent les éléments d'information de la brochure « Avis de Convocation », pages 28 et 29 adressée aux actionnaires au nominatif et à tout actionnaire qui en fait la demande, et disponible également sur le site internet de Publicis Groupe SA.

DES PLANS SOUMIS A DES CONDITIONS DE PERFORMANCE

Depuis de très nombreuses années les plans annuels d'actions gratuites et de stock-options sont conditionnés à l'atteinte de deux critères de performance :

- Le taux de croissance organique du revenu consolidé de Publicis Groupe, et
- Le taux de marge opérationnelle consolidée de Publicis Groupe

tous deux comparés à ceux du groupe de référence constitué de Omnicom, WPP, IPG, Publicis Groupe.

Conditions de performance	Taux de croissance organique de Publicis Groupe	Taux de marge opérationnelle de Publicis Groupe
Pondération	50% des actions attribuées	50% des actions attribuées
Acquisition	<ul style="list-style-type: none"> ✓ \geq à la moyenne du groupe de référence : 100% actions livrées ✓ \leq 80% de la moyenne du groupe de référence : 0 ✓ Entre 80 % et 100% : le nombre d'actions attribué est réduit de 5% pour chaque 1% de performance constatée en dessous de 100% 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de marge le plus élevé par rapport au groupe de référence : 100% actions livrées ✓ Taux de marge en 2^{ème} position : 50% ✓ Taux de marge en 3^{ème} position : 15% ✓ Taux de marge en 4^{ème} position : 0
Période de performance	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour les non mandataires sociaux : chaque année pour les LTIP annuels ; ✓ Pour les mandataires sociaux : performance évaluée à la fin de chaque année pendant la période de 3 ans pour le LTIP Directoire 2013-2015. 	

Pour ces plans, les actions étaient jusqu'à présent livrées aux bénéficiaires après l'expiration d'une période de quatre ans à compter de la date d'attribution pour les bénéficiaires de sociétés non françaises de Publicis Groupe et de trois ans pour les bénéficiaires des sociétés françaises.

Pour 2016 et les années postérieures, l'attribution des actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de trois ans.

PLAN DE CO-INVESTISSEMENT

Les 200 plus importants collaborateurs sont invités tous les 3 ans à participer à un plan de co-investissement. Pour chaque action achetée, ils pouvaient bénéficier d'une action gratuite soumise à condition seulement de présence (effet de rétention des talents) et d'une valeur équivalente en stock-options soumises également à condition de présence et à condition de performance, selon les critères habituels de performance en usage dans le groupe et décrits ci-dessus. Pour les mandataires sociaux, les actions et stock-options attribuées sont soumises en totalité à critères de performance.

DES CONDITIONS DE PERFORMANCE EXIGEANTES

Les résultats des taux de croissance organique et marge opérationnelle du Groupe comparés au groupe de référence pour les cinq derniers plans d'actions gratuites sont les suivants :

Plan	LTIP 2013	LTIP 2014	LTIP 2015	2013-2015 Co-investissement	2013-2015 LTIP Directoire
Taux	59,7%	50%	50%	50 %	53,2%

Le taux d'atteinte observé ces trois dernières années montre bien le caractère ambitieux de nos plans. Les conditions de performance utilisées sont adaptées et exigeantes, tout en permettant à nos plans de continuer d'être un outil de motivation et de fidélisation des talents clefs de Publicis Groupe. Nous évoluons dans un secteur extrêmement compétitif et la rétention de nos talents est un enjeu stratégique, bien compris de nos actionnaires. Cette situation impose l'attention permanente du management du Groupe et du Conseil de Surveillance ainsi que la mise en place d'outils adaptés et efficaces pour attirer les meilleurs talents et les conserver.

Enfin, ce taux d'atteinte passé démontre que les attributions sont fondées sur des conditions contraignantes et que ces conditions sont alignées sur le long terme avec les intérêts de tous nos actionnaires.

Pour les plans LTIP futurs, ces deux critères relatifs de croissance et de taux de marge seront maintenus à l'identique.

Un troisième critère sera ajouté aux deux premiers pour un nouveau plan triennal spécifique réservé à un petit nombre de bénéficiaires qui auront au préalable investi directement dans des actions Publicis Groupe. Cet investissement personnel est de nature à garantir un alignement plus fort encore des intérêts des bénéficiaires (qui prennent un risque financier personnel) sur ceux des actionnaires. Pour ce plan, le nouveau critère sera ajouté aux deux critères historiques ; ce critère sera l'atteinte de la marge opérationnelle en valeur prévue au budget pour chacune des années du plan.

Le budget est chaque année un budget de progrès, établi par le Directoire et présenté au Conseil de Surveillance dans le cadre des objectifs stratégiques du groupe, notamment en termes de comparaison avec nos principaux concurrents.

Pour les mandataires sociaux et les membres du Directoire+, ce nouveau critère sera apprécié cumulativement sur une période de trois ans.

Le but poursuivi en intégrant ce troisième critère pour ce plan spécifique est à la fois en équilibrer la structure en ajoutant une condition de performance interne et absolue aux conditions relatives existantes, et surtout de mobiliser très fortement les bénéficiaires sur la réalisation des objectifs internes de performance dans le contexte de la transformation du groupe. Publicis Groupe a souhaité que les bénéficiaires de ce plan soient particulièrement investis dans la délivrance des objectifs du groupe et qu'ils contribuent activement et personnellement aux meilleurs niveaux de marge et de croissance par rapport à nos concurrents.

PLAN TRIENNAL SPECIFIQUE SOUMIS A 3 CRITERES DE PERFORMANCE

Conditions de performance	Taux de croissance organique de Publicis Groupe par rapport au groupe de référence	Taux de marge opérationnelle de Publicis Groupe par rapport au groupe de référence	Atteinte de la marge opérationnelle en valeur (millions d'euros) prévue au budget de Publicis Groupe
Typologie des conditions de performance	Performances relatives comparées au Groupe de référence		Performance interne absolue
Pondération	50% des actions attribuées		50% des actions attribuées
Acquisition	<ul style="list-style-type: none"> ✓ \geq à la moyenne du groupe de référence : 100% actions livrées ✓ \leq 80% de la moyenne du groupe de référence : 0 ✓ Entre 80 % et 100% : le nombre d'actions attribué est réduit de 5% pour chaque 1% de performance constatée en dessous de 100% 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de marge le plus élevé par rapport au groupe de référence : 100% actions livrées ✓ Taux de marge en 2^{ème} position : 50% ✓ Taux de marge en 3^{ème} position : 15% ✓ Taux de marge en 4^{ème} position : 0 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ = à la marge fixée : 100% actions livrées ✓ aucune action attribuée si la marge réalisée est inférieure de 50 millions d'euros ou plus par rapport à l'objectif ✓ Entre ce seuil à - 50 millions d'euros de l'objectif et la marge fixée au budget : calcul linéaire du nombre d'actions attribuées ✓ Si $>$ à la marge fixée avec un cap de la surperformance à 150 millions d'euros : des actions de surperformance sont attribuées
Période de performance	Chaque année pour les non dirigeants; en cumul sur trois années pour les mandataires sociaux et les membres du Directoire +.		

AUTRES PLANS LTIP

Conditions de performance	Taux de croissance organique de Publicis Groupe	Taux de marge opérationnelle de Publicis Groupe
Pondération	50% des actions attribuées	50% des actions attribuées
Acquisition	<ul style="list-style-type: none"> ✓ \geq à la moyenne du groupe de référence : 100% actions livrées ✓ \leq 80% de la moyenne du groupe de référence : 0 ✓ Entre 80 % et 100% : le nombre d'actions attribué est réduit de 5% pour chaque 1% de performance constatée en dessous de 100% 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux de marge le plus élevé par rapport au groupe de référence : 100% actions livrées ✓ Taux de marge en 2^{ème} position : 50% ✓ Taux de marge en 3^{ème} position : 15% ✓ Taux de marge en 4^{ème} position : 0
Période de performance	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour les non dirigeants : chaque année ; ✓ Pour les mandataires sociaux et les membres du Directoire+ : en moyenne sur 3 ans. 	